

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 septembre 2020, à 19 h 30, au 21, rue des Cèdres, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
M^{mes} les conseillères

Alain THIBAULT
Cécile CAMIRÉ
Carole CHEVARIE
Marie CORBEY
Patricia COUETTE
Daniel CAMIRÉ
Mario GAUMONT

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M^{me} la directrice générale
M^{me} la greffière

Andrée BOUFFARD
M^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 5

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-09-272

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-273

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-09-274

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 8 septembre 2020 : décisions CP-0920-300 à CP-0920-308 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-275

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-316, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 110F »

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 août 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-02 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-20-02 (2) le 31 août 2020, et à la publication d'un avis le 1^{er} septembre 2020 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement n° 2020-316, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 110F ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-276

MOUVEMENT DU PERSONNEL – AOÛT 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en août 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

SERVANT, Élodie

Monitrice-surveillante

2020-08-19

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation**TERMINAISON**

ST-GELAIS, Régis Menuisier 2020-08-12

TERMINAISONS – EMPLOIS ÉTUDIANTS

SERVANT, Élodie	Monitrice-coordonnatrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
DESCHAMBAULT, Nicolas	Moniteur (Écolo-Jour)	2020-08-14
DUPONT, Noémie	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
FONTAINE, Victoria	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
GAUVREAU, Éloïse	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
GAUVREAU, Justine	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
MALONEY, Léane	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
MORIN, Valérie	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
VIGNEAULT, Laurianne	Monitrice (Écolo-Jour)	2020-08-14
GAGNÉ, Maxim	Responsable à l'entretien des terrains	2020-08-14
BOUCHARD, Adam	Préposé à la tonte des pelouses	2020-08-19
SERVANT, Gabriel	Préposé à la tonte des pelouses	2020-08-25
LÉVESQUE, Valérie	Préposée à l'accueil touristique	2020-08-20
LÉVESQUE-LESSARD, Nicolas	Préposé à l'accueil touristique	2020-08-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2020-09-277****ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION AU BARRAGE DES PIONNIERS – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200508-01**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adjuger au seul soumissionnaire autorisé et conforme ayant obtenu le pointage intérimaire nécessaire pour se qualifier au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit FNX-INNOV INC., le mandat spécifique quant aux services professionnels pour l'installation d'un système d'évacuation au barrage des Pionniers, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200508-01, au prix de 88 200,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 14 août 2020, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 20 août 2020 et de la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 août 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2020-09-278****AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60671600**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 86 476,60 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 8,647,66 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture numéro 60671600 datée du 21 août 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-279

APPROBATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISME – GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.)

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner l'octroi d'un mandat de 250 heures pour des services professionnels d'urbanisme au GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.), à un tarif horaire de 80 \$, conformément à l'offre de services n° 20-004 datée du 18 août 2020 présentée au conseil municipal lors de la commission permanente du 8 septembre 2020, étant précisé que les frais de déplacement, de Port-Cartier à Sept-Îles, indiqués sur ladite proposition sont autorisés à 0,38 \$ /km;

DE préciser que la prestation des services visés devra s'effectuer exclusivement pour la Ville et sur demande de la direction générale;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-09-280

ADJUDICATION DE CONTRAT – ISOLATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – PROJET N° VPC-STP-TC-20200121-02

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'adjudger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit BENOIT TREMBLAY (1979) INC., le contrat visant l'isolation de la toiture de l'immeuble situé au 20, boulevard des Îles, projet n° VPC-STP-TC-20200121-02, pour une somme de 272 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 septembre 2020;

DE préciser que le coût de ces travaux est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-281

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 051 338,97 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 105 133,90 \$, taxes en sus, ainsi que la somme de 1 218 514,04 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 121 851,40 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement des décomptes numéros 1 et 2 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 1 daté du 7 août 2020, au décompte numéro 2 daté du 2 septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 septembre 2020 et **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il félicite la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. pour la gestion efficace du Camping le Paradis pendant la période estivale.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il félicite M. Martin BEAUPRÉ et M^{me} Karine BEAUPRÉ pour leur projet de classe verte pour l'école Saint-Alexandre.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

Elle mentionne que le conseil d'administration de la STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE SKI GALLIX commence à faire des vérifications pour l'ouverture, ils sont en attente des directives quant aux mesures à prendre.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

Elle mentionne que l'assemblée générale annuelle de LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE se tiendra le mercredi, 16 septembre 2020. Elle ajoute qu'avec la recrudescence des cas de COVID-19, elle encourage les citoyens à maintenir les bonnes mesures sanitaires.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

De plus, M. Raynald Duguay, citoyen, désire transmettre toutes ses félicitations à M^{me} Jennifer DUBÉ pour son excellent travail au Camping le Paradis.

2020-09-282

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit levée à 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/bb

**Alain THIBAUT
Maire**